

doit faire, je pense que messieurs les membres de ce comité sont absolument capables d'en décider eux-mêmes, et je ne me propose aucunement d'intervenir de ce côté. S'ils décident de faire enquête sur un certain individu ou sur un certain sujet et de présenter un rapport à la Chambre sur pareille enquête, je serai disposé à accepter leur rapport. S'ils présentent une requête quelconque, j'en prendrai certainement connaissance et j'agirai conformément à ce que je croirai être la procédure régulière. Je prétends toutefois qu'on a absolument tort de...

M. MacINNIS: J'invoque l'application du Règlement. Le premier ministre parle-t-il en ce moment sur l'amendement ou sur l'appel au Règlement? S'il est à faire un deuxième discours, il n'a pas le droit de parler ainsi sur l'appel au Règlement en réponse à l'invitation que vous, monsieur l'Orateur, avez faite aux députés quand vous leur avez demandé s'ils avaient quelques remarques à faire à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'abstiendrai bien volontiers de faire d'autres remarques, mais je dois signaler à l'honorable député que, pour sa part, il ne se prive jamais de discuter longuement les questions qui s'élèvent à propos d'amendements. Je ne désire nullement retarder la formation du comité, mais je m'oppose à ce que des honorables députés de la gauche fassent naître parmi la population du pays l'impression que le Gouvernement cherche à empêcher la tenue d'une enquête et à ce qu'ils veuillent me refuser la permission d'expliquer bien clairement que nous voulons une enquête aussi complète que possible.

J'ai déjà déclaré que le comité des comptes publics était pleinement autorisé à s'enquérir de toute question sur laquelle ses membres pourraient réclamer une enquête. Les membres de ce comité se recrutent parmi tous les partis représentés dans cette Chambre. Il est vrai que les partisans du Gouvernement y sont en majorité, mais le peuple canadien jugera si cette majorité agit comme elle devrait le faire.

Au moment où j'ai été interrompu, j'allais dire qu'il ne me semble pas juste, de la part d'un honorable député, de dire que les membres d'un comité, qu'il s'agisse de celui des comptes publics, de celui des dépenses de guerre ou d'un autre, suivent les directives des membres du cabinet. Je fais partie du Gouvernement depuis nombre d'années, mais il ne m'est jamais arrivé de demander aux membres d'un comité des comptes publics d'empêcher la tenue d'une enquête sur une question dont l'étude s'imposait. Pour plus de précisions, j'ajouterai que si un honora-

ble député d'un parti quelconque est au courant de certains abus, de dépenses qui n'auraient pas dû être permises, ou d'actes de gaspillage dont il désire saisir le comité des comptes publics, je serai tout disposé, pour ma part, à appuyer pleinement sa demande d'une enquête. Je tiens absolument, comme le Gouvernement et à vrai dire tous les membres de la Chambre, à ce que les abus et le gaspillage soient prévenus et réprimés avec toute la sévérité possible. Cela ne signifie cependant pas que nous devons consacrer notre temps et celui de la Chambre à dissiper tous les soupçons qui peuvent naître parmi le public ni à relever toutes les accusations qui peuvent être lancées dans les journaux.

Une telle question a surgi récemment, à propos d'un article paru dans le magazine *Boating*. Il y avait dans cet article plusieurs allégations, et plusieurs honorables députés ont parlé d'"accusations"; les journaux ont été remplis d'"accusations" dont plusieurs étaient à l'adresse du Gouvernement. Le ministre du Service naval (M. Macdonald) a fait une mise au point devant la Chambre, et depuis lors le silence s'est fait sur cet incident. Cependant, toutes les allégations formulées dans ce journal l'ont été comme des accusations qui devraient être examinées par un comité de la Chambre. Le moyen de maintenir le moral de la population à l'heure actuelle n'est pas de faire naître toutes sortes de soupçons injustifiés, fondés sur les comptes rendus des journaux; mais tout le monde devrait s'assurer qu'avant qu'on puisse formuler des accusations destinées à faire naître des soupçons dans l'esprit de la population, ces accusations sont fondées.

Un mot au sujet du comité des dépenses publiques. Il y a toujours deux côtés à la médaille. L'idée selon laquelle le Gouvernement cherche à éviter les questions en obtenant des renseignements à huis clos, est une fausse conception du but de ces réunions à huis clos. Notre comité des dépenses publiques suit exactement la même méthode qu'à Westminster. Nos gens ne sont pas meilleurs ni pires que ceux de Westminster, mais à Westminster ils ont acquis une expérience touchant certaines questions que nous n'avons pas acquise ici et je crois que nous faisons bien d'imiter la métropole à cet égard. Si ces enquêtes, en ce qui concerne le comité des dépenses de guerre, se tiennent à huis clos, c'est que cette méthode offre une meilleure garantie que tous les renseignements seront plus facilement fournis et qu'ils ne seront pas mal interprétés et mal utilisés. Prenons une enquête publique; on pose une question à un témoin; personne, parmi les assistants, ne sait quelle sera cette question tant qu'elle n'aura pas été posée; on ne sait